

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SAVERNE - 6751 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 17/09/2025 - 3702 - 1994 B 00249 - 398 196 691 - A L'AIGLE

A L'AIGLE

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 55 Rue Principale, 67290 WIMMENAU
398 196 691 RCS SAVERNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 06 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 69 553 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	69 553 euros
A titre de dividendes	28 570 euros
Soit 57,14 euros par action	
Le solde	40 983 euros
Affecté en totalité au compte « autres réserves »	
Qui s'élève ainsi à	386 512 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 28 570 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à **compte de ce jour**.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros

(contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 100 000,00 euros, soit 200,00 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

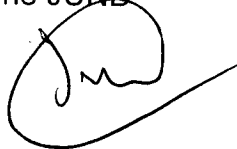
Exercice clos le 31 décembre 2022 : 100 000,00 euros, soit 200,00 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 06 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Céline JUND



① **BILAN - ACTIF**

DGFIP N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : SAS A L'AIGLE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *				
Adresse de l'entreprise : 55 Rue Principale 67290 WIMMENAU		Durée de l'exercice précédent *				
Numéro SIRET * 3 9 8 1 9 6 6 9 1 0 0 0 1 6		Néant ☐ *				
		Exercice N, clos le, 31122024				
		N-1 31122023				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISE *	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AC		
	Fonds commercial (1)	AH	74 700	AI	74 700	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AC		
	Constructions	AP		AC		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	111 469	AS	98 315	
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 037 465	AU	961 044	
	Immobilisations en cours	AV	231 674	AW	231 674	
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	3 670	BI	3 670	
	TO TAL (II)		BJ	1 458 977	BK	1 059 360
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	33 064	BM	33 064
		En cours de production de biens	BN		BC	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY	
		Autres créances (3)	BZ	15 398	CA	15 398
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	53 914	CE	53 914
Disponibilités		CF	275 688	CG	275 688	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 203	CI	1 203	
	TO TAL (III)	CJ	379 267	CK	379 267	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	1 838 244	IA	1 059 360	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

		Désignation de l'entreprise SAS A L'AIGLE		Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 50 000)	DA	50 000	50 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	345 530	318 216	
	Report à nouveau	DH		(43 860)	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	69 553	71 174	
	Subventions d'investissement	DJ	824	4 816	
	Provisions réglementées *	DK			
		DL	470 907	405 346	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TO TAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TO TAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	113 987		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	4 455	7 999	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	108 142	41 405	
	Dettes fiscales et sociales	DY	81 329	49 479	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	64		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TO TAL (IV)	EC	307 977	98 883	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	778 884	504 230	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	209 825	98 883	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **778 884** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **954 160** euros et un total **charges** de **884 606** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **69 553** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	74 700					74 700
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	74 700					74 700

CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	108 316		7 934		4 781	111 469
	Instal., agencement, aménagement divers	935 242					935 242
	Matériel de transport	12 311					12 311
	Matériel de bureau, mobilier	81 452		9 296		837	89 912
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours			231 674			231 674
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 137 322		248 904		5 618	1 380 608

FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	3 670					3 670
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 670					3 670

	TOTAL	1 215 691		248 904		5 618	1 458 977
--	--------------	------------------	--	----------------	--	--------------	------------------

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	3 670		3 670
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	84	84	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	11 438	11 438	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	3 876	3 876	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	1 203	1 203	
	TOTAL DES CREANCES	20 271	16 601	3 670
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	113 987	15 834	68 234	29 918
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	108 142	108 142		
	Personnel et comptes rattachés	36 222	36 222		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 039	31 039		
	Impôts sur les bénéfices	5 371	5 371		
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 768	7 768		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	930	930		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	4 455	4 455		
	Autres dettes	64	64		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	307 977	209 825	68 234	29 918
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	120 000			
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 307			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	4 455			

Fonds Commercial

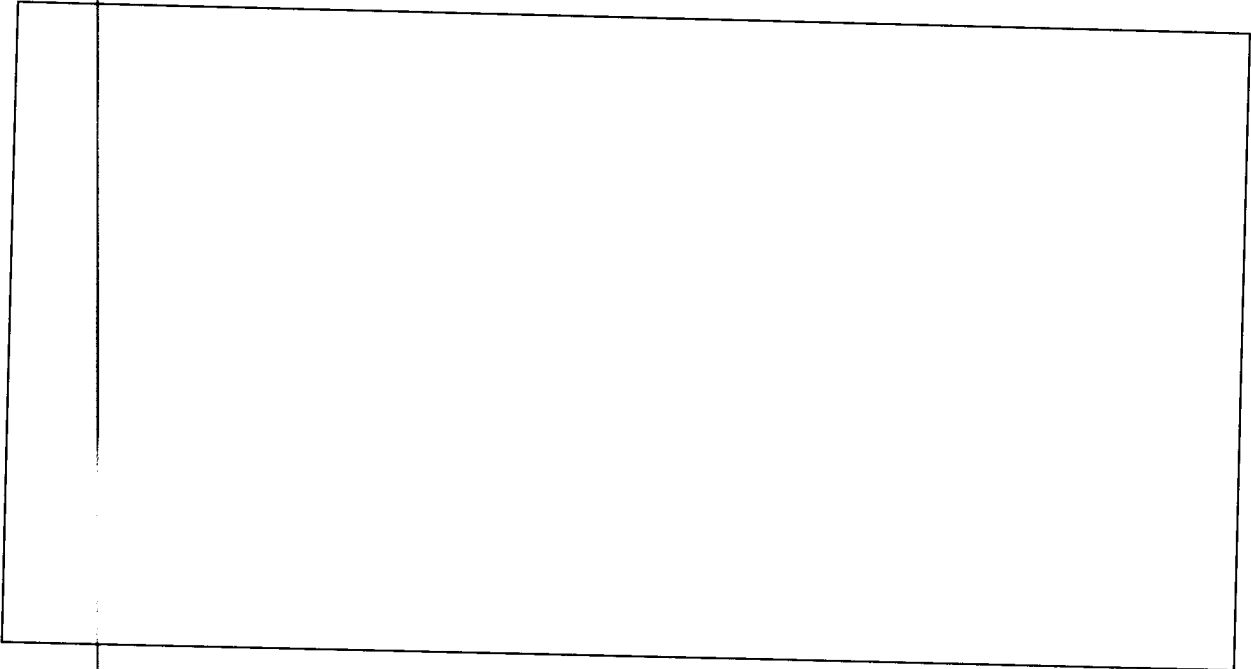
Etat exprimé en euros		31/12/2024	Observations
Achetés avec protection juridique			
Eléments acquis du fonds de commerce			
Fonds commerciaux réévalués			
Fonds commerciaux reçus en apport		74 700	
TOTAL		74 700	

--	--



Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	1 203	777	427	54,94
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	1 203	777	427	54,94



Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros		31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	294			294	
Emprunts et dettes financières divers					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 243	8 018	(2 774)	-34,60	
Dettes fiscales et sociales	55 187	11 635	43 552	374,33	
Dettes fournisseurs d'immobilisation					
Autres dettes	64			64	
TOTAL	60 789	19 652	41 137	209,32	



Le 25 juillet 2025

TRIBUNAL JUDICIAIRE
28 JUL. 2025
SAVERNE

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

5 Rue du Tribunal
BP 50135
67703 SAVERNE CEDEX

La Société ICS SAS
 CS 50024
 67013 STRASBOURG CEDEX

vous remercie de bien vouloir lui transmettre le récépissé de dépôt

au nom de : S.A.S A L'AIGLE

immatriculée au R.C.S. sous le n° : 39819669100016

Règlement : 44.62 Euros par chèque ci-joint

Diana RUAS
Assistante juridique

